

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 FEVRIER 2021

Etaient Présents : Karine MOURET, Maire – Olivier DELAYE, 1^{er} adjoint – Brigitte PASCAL-FREYTAG 2^{ème} Adjoint - Serge CASSAN, 3^{ème} Adjoint - René ARNIAUD, 4^{ème} adjoint - Pierre CHAUSSEDOUX - Emilie SIBILLE - Antoine SCARDAMAGLIA - Bruno ROUMESTAN - Olivier CALAMOTE - Brigitte ZALLU - Denis MEGY

Absents excusés : Camille PEREZ (a donné pouvoir à Karine MOURET), Sylvain RAKOWTIZ

Secrétaire de séance : Brigitte ZALLU

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 25/01/2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Compte administratif 2020

M. Olivier DELAYE, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2020 qui fait apparaître sur l'exercice 2020 les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement. Les résultats de l'exercice présentent un excédent en fonctionnement de 74507,43€ et un excédent en investissement de 60621,96€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

2) Compte de gestion 2020

Mme le Maire présente le compte de gestion 2020 qui est en exacte concordance avec le compte administratif. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 qui présente les mêmes résultats que le compte administratif 2020.

3) Demandes de subventions

Madame le Maire, dans le cadre de la préparation du budget, propose au Conseil Municipal de solliciter différentes subventions :

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle souhaite déposer des demandes de subvention pour restaurer le petit patrimoine rural de la commune en lien avec l'eau des sources. Elle propose de solliciter une aide auprès de la Région au titre du petit patrimoine rural non protégé (AAP) mais également une aide auprès du département au titre du FDACV 2021. Le montant des travaux a été estimé à 35022€ HT, le plan de financement serait donc le suivant :

- aide région : 17 511,00 € HT
- aide département : 10 506,00 € HT
- autofinancement communal : 7 005,00 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et autorise la maire à déposer les 2 demandes de subvention, une auprès de la région, et un autre auprès du département pour restaurer le petit patrimoine rural.

Madame le Maire indique également qu'il est possible de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021 et propose de solliciter cette aide pour réaliser des travaux d'aménagement de l'entrée ouest du village (création d'un espace

multifonctionnel). Le conseil approuve à l'unanimité et autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021.

4) Formalisation du CDST (contrat départemental de solidarité territoriale) 2020-2022

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de formaliser le contrat départemental de solidarité territoriale pour la période 2020-2022.

Elle propose de mobiliser la dotation à hauteur de 130.000 € pour les opérations suivantes :

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux : logement communal et école
- Acquisition de matériels informatiques, logiciel et création site internet
- Aménagement de l'entrée est du village
- Achat de matériel pour le service technique
- Aménagement de l'entrée ouest du village

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition

5) Signature convention label numérique

Mme le Maire donne lecture d'un projet de convention de partenariat entre l'académie d'Aix-Marseille et la commune.

L'académie s'engage à verser une subvention au bénéfice de la commune pour contribuer au financement à hauteur de 50% d'équipements numériques (tablettes et ordinateurs) pour l'école de Peypin d'Aigues.

Le montant des achats s'élève à 3 066,00 € TTC, la subvention sera donc de 1 533,00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cette convention.

6) Adhésion Société Publique Locale du Pays d'Aigues

Mme le Maire donne lecture de la convention de cession d'actions SPL (Société Publique Locale) Durance Pays d'Aigues.

Elle explique que cette société a été créée par COTELUB et les communes de la Bastide des Jourdans, la Bastidonne, Cadenet, Mirabeau et la Tour d'Aigues et a pour objectif le développement et la gestion de services à la population en particulier à destination de l'enfance et de la jeunesse.

Le capital de cette société est divisé en 5 000 actions de 100€ chacune dont COTELUB est l'actionnaire majoritaire.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une action au prix de 100 €, d'approuver la convention, de nommer un délégué de la commune à l'assemblée spéciale de la SPL et un représentant permanent aux assemblées des actionnaires de la SPL.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité l'acquisition de l'action, désigne comme délégué et représentant permanent Mme MOURET Karine et autorise Mme le Maire à signer la convention.

7) Modification convention centre social de l'Aiguier

Mme le Maire explique qu'une convention doit-être signée chaque année avec le Centre Social et Culturel de l'Aiguier concernant l'ALSH (l'accueil de loisirs sans hébergement) pour permettre aux familles domiciliées sur la commune de Peypin d'Aigues de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Pour permettre un meilleur contrôle et visibilité des dépenses sur l'année, elle propose de verser à l'Aiguier la somme de 10,50 € par journée et par enfant, à raison de 14 journées par enfant et par an. Ceci permettra de maintenir une aide équitable pour toutes les familles Peypinoises.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Centre Social et Culturel de l'Aiguier.

8) Questions et informations diverses

- Nous nous sommes positionnés auprès de la communauté territoriale Sud Luberon pour participer à une éventuelle mutualisation de contrats de vérifications réglementaires des installations en vue de faire des économies.

- M. Serge CASSAN et M. René ARNIAUD ont participé à une matinée de formation des élus organisée par les communes forestières de Vaucluse.

Lors de la réunion, un point sur l'état de la forêt nationale, régionale et départementale a été abordé ainsi que les divers débouchés des bois prélevés sur notre région.

Le Maire,

Karine MOURET